

Contrat de sous-location d'une salle de cours

A la Rue du Centre 42^E – 1025 St-Sulpice

Le bailleur: Natur'HEssentielle, Vanessa Périnat Bard, Chemin du Ferrage 13A, 1023 Crissier

Tel : 078 / 720.34.94

Le locataire : *Nom Prénom, Entreprise, Adresse, Code postal localité*

Tel :

Date de naissance :

1. Activités

Location d'une salle de cours pour des activités théoriques, pratiques ou sportives

2. Lieu de location

Rue du centre 42^E, 1025 St-Sulpice

3. Tarifs de location

La location peut se faire pour 1 heure, ½ journée ou 1 journée entière - de manière ponctuelle ou récurrente

Durée de location	Tarif CHF		
	Location ponctuelle	Location mensuelle	Location annuelle
1 heure	40.-	35.- <i>pour 1h /semaine</i>	30.- <i>Pour 1h/semaine</i>
½journée (4 heures)	140.-	110.- / ½ journée <i>Pour ½ j /semaine</i>	100.- / ½ journée <i>Pour ½ j /semaine</i>
1 journée (8 heures)	250.-	220.- / journée <i>Pour 1j /semaine</i>	200.- / journée <i>Pour 1j /semaine</i>

Un battement de 30 minutes avant (pour la préparation de la salle) et 30 minutes après (pour la remise en état) l'événement sont offerts

Tout dépassement supplémentaire sera facturé

4. Agencement de la salle

Salle de cours de 50m²

A disposition :

- 5 tables pliables (plateau robuste façon hêtre – LXPXH 1600)
- 16 chaises empilables (polypropylène noire)

écran
projecteur Philips Screeneo S4 (DLP, Full, HD, 1800 lm)

WC

Kitchenette

Aspirateur – serpillère – produits de nettoyage

5. Devoirs du locataire

Le locataire s'engage à rendre les locaux propres et dans le même état qu'il les a trouvés.

Il est responsable du matériel ainsi que de la salle et des espaces mis à sa disposition. Toute déprédation lui sera facturée.

Il se porte garant pour les participants à son événement (vol, dégradations et comportement)

Il confirme avoir une RC privée couvrant d'éventuellement frais

6. Conditions

De facturation

Le paiement sur facture n'est pas autorisé.

Les modes de paiements à choix :

Location ponctuelle

- règlement sur place en cash minimum 1 semaine avant l'utilisation de la salle
- règlement par virement bancaire minimum 1 semaine avant l'utilisation de la salle

Location mensuelle

- règlement sur place en cash au plus tard le 25 du mois précédent
- règlement par virement bancaire au plus tard le 25 du mois précédent

Location annuelle

- règlement sur place en cash au plus tard le 25 du mois précédent
- règlement par virement bancaire au plus tard le 25 du mois précédent

De réservation

Les réservations sont confirmées, une fois que le double de ce contrat est retourné signé avec tampon de l'entreprise et que le 1^{er} paiement a été reçu

Le nombre de participants doit être confirmé par e-mail ou courrier minimum 3 jours avant l'événement

7. Droit applicable

Dans les cas non prévus par le contrat de travail, le Code des Obligations suisse s'applique.

8. Résiliation

Lors de location de la salle à l'heure de manière ponctuelle, ce point 8 est annulé

Lors de location mensuelle, la résiliation doit se faire 1 semaine avant la fin du mois précédent

Lors de location annuelle, la résiliation doit se faire 3 mois avant la fin désirée

Seule, une résiliation par écrit (mail ou courrier) sera prise en compte

Lieu, date:

Le bailleur:

Le locataire:
